



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	13
Objet	MODIFICATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
Rapporteur	Jean-Luc DRAGON

Date de convocation et d’affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 100 / Votants : 127

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILES Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOUILLAT Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique, LEBECQ Jérémy à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, LEPRINCE Didier à PROVENCE Gérard, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valery, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kevin, SIMON Eric, VAJOU Sabine, VINCENT Fabien.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	0	127	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport. Une erreur matérielle a été soulevée, il s'agit de la délibération n°4 et non 6 du 12 février 2026 qui était visée dans le rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

**MODIFICATION D'UNE SUBVENTION
ATTRIBUEE A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

Annexes :

- Projet de convention financière
- Budget prévisionnel

Exposé :

Par délibération **n°4** « Attributions des subventions communautaires – année 2026 » du Conseil Communautaire du 12 février 2026, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) s'est vue attribuée une subvention en investissement d'un montant de 100 000€, ayant pour objet la réhabilitation d'un amphithéâtre à l'Institut Universitaire de Technologie de Troyes (IUT).

L'URCA, par l'IUT, a fait savoir depuis, que le phasage de l'opération de réhabilitation de l'amphithéâtre a dû être revu entièrement, et souhaite reporter la subvention attribuée sur une opération réalisable plus tôt et nécessaire, de rénovation et de mise en accessibilité de quatorze sanitaires.

L'objectif de cette opération est de mettre ces espaces en conformité avec les normes actuelles d'accessibilité, d'hygiène et de confort ainsi que de réduire les consommations d'eau dans une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DDRS). L'opération vise en particulier à rendre ces sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, à améliorer la qualité d'usage pour l'ensemble de la communauté universitaire et à remplacer des installations anciennes, vétustes et inadaptées.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la modernisation progressive de l'ensemble des bâtiments de l'IUT, indispensable pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie au sein du site universitaire.

Le montant de la subvention sollicitée pour ce projet est de 120 000€ pour un coût d'opération estimé à 200 000€ (la demande initiale était de 130 000€ pour 210 000€ de coût d'opération).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER la demande de l'Université de Reims Champagne – Ardenne de modification de l'objet de la subvention attribuée ;**
- **D'ANNULER le point de l'annexe de la délibération **n°4** du 12 février 2026 concernant la subvention en investissement pour l'Institut Universitaire de Technologie de Troyes ;**
- **D'ATTRIBUER 100 000€ pour l'opération de rénovation et de mise en accessibilité proposée par l'Institut Universitaire de Technologie de Troyes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**